

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

Élus :	29	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	16	
Absents :	8	
Pouvoirs :	5	
Votants :	21	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKALI, RANDON-BERNET.
Absents :		Mmes, MM. CONSTIAUX, CAFFIER, DUMAS, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Excusés ayant laissé procurations :		M. COMBALUZIER à Mme MARTIN, M. PROIA à M. DEGLISE, M. BELLABES à M. BOUVIER, Mme KADRI à Mme LO CURTO, M. GANDINI à M. COMBIER.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

Délibération n° 26_09_075_1P2

OBJET : Participation au développement du réseau de lecture publique « Trente et plus »

Lors d'un comité de pilotage du réseau de lecture publique « Trente et plus » qui s'est tenu au printemps 2022, ont été présentées les modalités de participation financière des communes du réseau au projet de réinformatisation des bibliothèques.

En outre, pour les communes rattachées à la médiathèque tête de réseau de Vienne, les modalités de participation à l'augmentation des moyens du réseau, après la mise en place de la carte unique et d'une navette pour la circulation des documents, ont été proposées.

La commune de Chasse-sur-Rhône est invitée à délibérer pour s'engager dans cette démarche. Le Conseil Municipal doit approuver le projet de convention de groupement de commande et de coopération, ainsi que la convention de cofinancement des moyens du réseau.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'intérêt pour la commune de Chasse-sur-Rhône et sa bibliothèque de s'engager dans la démarche collective de développement du réseau de lecture publique pour la réinformatisation et la modernisation de ce service aux habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs à la réinformatisation du réseau « Trente et plus »
- **APPROUVE** le projet de convention fixant les principes de participation des communes dans le cadre de la mise en place de la carte unique au sein du réseau de lecture publique « Trente et plus » pour la période 2022-2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces projets de conventions et à procéder aux démarches administratives, techniques et financières nécessaires à leur exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 11 octobre 2022.

Le Maire,
Christophe BOUVIER

